AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024_252-DE Reçu le 29/05/2024



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19 présents 15 votants 17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: jeudi 23 mai 2024

DELIBERATION N° 125/2024

PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

OBJET:

Demande de subventions pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre ABSENTS : Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

ONT DONNÉ POUVOIR: Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur: Paul REY, conseiller Municipal

Monsieur Paul REY explique qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre. Suite aux études géotechniques, l'architecte a établi un nouveau coût des travaux.

Le montant de l'opération est de 891 736 € HT.

Monsieur Paul REY présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et l'aide du Département au titre de l'aide en faveur des bâtiments communaux, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère

AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024_252-DE Reçu le 29/05/2024

APPROUVE le nouveau plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Pour copie conforme

Sébastien OLHARAN

e Maire

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Délibération rendue exécutoire par publication

et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024_252-DE Reçu le 29/05/2024



OBJET: RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE LIBRE

DEPENSE:

RECETTES:

Montant 891 736 € HT

DÉPARTEMENT 68,5% ÉTAT (DSIL*) 11,5% COMMUNE 20 %

611 098 € 102 291,80 € 178 346,20 €

*Dotation de Soutien à l'Investissement Local

TOTAL TTC: 1 070 083,20 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 27/05/2024

Bebastien OLHARAN

Ville de Breil sur Roya